Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20220317-DM20220316_24-DE Date de télétransmission : 17/03/2022

Date de télétransmission : 17/03/2022 Date de réception préfecture : 17/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44 Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 44 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARDRANDRIAN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Christine MARTIN
Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD

Membres absents:

Monsieur Jean-François DODET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET DE
LOISY
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY

DM20220316_24 N°24 - 1/3

<u>OBJET</u>: DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC Reconstruction de l'éclairage du corridor du Tram - demandes de subventions

L'éclairage du corridor a été entièrement étudié et mis en service dans le cadre de la construction des deux lignes de tramway de Dijon métropole. Il est géré par l'entreprise Engie Solutions (Tramway Energie Dijon), dans le cadre du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien-maintenance, au gros entretien renouvellement des infrastructures et équipements relevant des courants forts et courants faibles ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus-Tramway en application des articles L.1414-1et suivants et D.1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Sur la base des études réalisées en 2011, la technologie LED était apparue, à l'époque, insuffisamment mature (matériel peu fiable, lumière émise supérieure à 4 000K et donc très blanche, consommation à peine plus faible que celle des lampes à décharge) et n'avait donc pas été retenue pour l'éclairage du corridor du tramway.

Dès lors, et bien avant l'augmentation exponentielle du coût de l'énergie constatée depuis quelques mois, Dijon métropole a demandé à TED, dans un objectif de réalisation d'économies d'énergie, d'étudier la possibilité de remplacement des luminaires en place par des luminaires LED, et d'en chiffrer le coût.

L'opération consisterait ainsi en la reconstruction de 650 luminaires de voirie et de 385 luminaires piétons, le long du corridor du tram, incluant également les portions correspondantes des places de la République (7 luminaires), Darcy (15 luminaires) et de l'esplanade ERASME (69 luminaires).

Il est prévu également d'équiper en télégestion 14 armoires de commande et 227 luminaires sur les portions du corridor de la place de la République, afin de piloter finement l'éclairement de cet important pôle d'échanges .

Les luminaires pourront ainsi être abaissés en puissance avec le même profil que celui choisi pour le reste de la métropole, c'est-à-dire 100% de l'allumage jusqu'à 22h, puis abaissement à 50% de 22h à 5h, et à 70% jusqu'à l'extinction au lever du jour.

L'économie d'énergie totale escomptée (réduction des consommations électriques) devrait être de 72,6%.

Ces travaux seront financés par Dijon métropole, pour un budget global prévisionnel estimé à 560 673 € HT.

Dijon Métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, notamment auprès de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux HT : 560 673 € DSIL (60 %) : 336 400 € Emprunt et autofinancement HT : (40 %) 224 273 €

Le Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet de reconstruction de l'éclairage du corridor du tram tel que présenté,

DM20220316 24 N°24 - 2/3

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, pour la reconstruction de l'éclairage du corridor du tram, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès de l'Etat, au titre de la DSIL,
- de préciser que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2022 du budget annexe des transports, sous réserve de l'approbation dudit budget par le conseil métropolitain lors d'une prochaine séance,

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer, au nom de Dijon Métropole, tout acte nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Scrutin Pour: 33 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(s)

DM20220316_24 N°24 - 3/3